

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

À une **séance extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue **le jeudi 25 mars à 16 h 00**, par visioconférence.

Sont présents les conseillers Jean-François Rompré  
Bertrand Bilodeau  
Yvon Lamontagne  
Nathalie Bélanger  
Jacques Laurendeau

Sous la présidence de Madame la Mairesse Vicki-May Hamm.

Sont également présents le directeur général, Me Jean-François D'Amour, et la greffière, Me Sylviane Lavigne.

Sont absents le conseiller Samuel Côté et les conseillères Diane Pelletier et Nathalie Pelletier.

### ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
  - 3.1) Avis de motion et présentation du projet de règlement 2800-2021 établissant les tarifs d'électricité.
4. AFFAIRES NOUVELLES
5. QUESTIONS DE LA SALLE
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

- 
1. 102-2021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par le conseiller Jacques Laurendeau

Que l'ordre du jour de la présente séance soit approuvé tel que présenté

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a aucune question portant sur l'ordre du jour.

3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 3.1) Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2800-2021 établissant les tarifs d'électricité

Le conseiller Yvon Lamontagne donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le règlement 2800-2021 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application.

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

Ce projet de règlement vise à établir les tarifs d'électricité et les conditions de leur application;

M. Lamontagne dépose aussi le projet de règlement visé par l'avis de motion.

### 4. AFFAIRES NOUVELLES

La présente séance est une séance extraordinaire et en conséquence, aucun point ne peut être ajouté à l'ordre du jour puisque les membres du conseil municipal ne sont pas tous présents. Toutefois, six membres du conseil sur neuf sont présents, incluant Madame la mairesse.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 5. QUESTIONS DE LA SALLE

Aucune question.

### 6. 103-2021 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST proposé par la conseillère Nathalie Bélanger

Que, l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit levée vers 16 h 02.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

Mairesse

---

Greffière